

LE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/899 du 1er.12.83

D. N° /MTPS.DGTFF/DFP/7/02
pour reclassement et nomination de
Mme KOUBEMBA née MAYOUKOU Lauren-
tine, Institutrice Adjointe de 4° éche-
lon des cadres des Services Sociaux
(Enseignement)./-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT./-

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'arti-
(/ISAS : cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;
(/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 67/50/FP-BE DU 24.2.67 réglémentant la pri-
se d'effet de vue de la solde des actes réglementaires rel-
atifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
DCF
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/
165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 83/520 du 3.5.83 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 11751/MTPS.DGTFF/DFP du 9.12.82 autorisant
Mme KOUBEMBA née MAYOUKOU Laurentine, Institutrice Adjointe de 4°
échelon à suivre un stage de Formation en Sciences de l'Education
(Régularisation) ;
(/u l'arrêté n° 2024/MERS.DAAF du 6.5.76 portant promotion
des fonctionnaires des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1974 ;
(/u la lettre n° 0041/MEN.DGAS du 12.1.83 du DPAA transmet-
tant le dossier de l'intéressée ;
(/u la demande de l'intéressée ;

M. Drouot

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 64/165 du 22.5.60 susvisé, Madame Koubembe née MAYOUKOU Laurentine, Institutrice Adjointe de 4° échelon indice 520 des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à la Direction du Préscolaire à Brazzaville titulaire de la Licence en Sciences de l'Education - Session de Juin 1977, est reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 AC = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 13.11.1978, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 1er DECEMBRE 1983.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Pour Le Ministre de l'Education
Nationale en mission,

P/I Le Ministre de la Culture et des Arts
Chargé de la Recherche Scientifique,

J.E. Tati Louther

J.E. TATI LOUTHER.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard Combo Matsiona

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis Sylvain Goma

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba Lekoundzou

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- MEN/DPAA 3
- INTERESSEE 1
- D./PRESCOLAIRE 2
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 3/-

X